



Association
Burkinabè pour le
Bien Être Familial
BURKINA FASO



TERMES DE REFERENCE

**AVIS DE RECRUTEMENT DES CINQ (05) MEMBRES DU COMITE DE
NOMINATION ET DE GOUVERNANCE**

I- Contexte et justification

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance institutionnelle et pour se conformer à sa nouvelle architecture organisationnelle, l'Association Burkinabè pour le Bien-Être Familial (ABBEF) lance un appel à candidatures pour le recrutement des membres de son Comité de Nomination et de Gouvernance (CNG).

Cet appel s'inscrit dans la dynamique de la réforme de la gouvernance de l'IPPF (Fédération Internationale pour la Planification Familiale), enclenchée en 2019 et adoptée lors des Assemblées Générales de New Delhi (2019) et de Bogota (2022). En tant qu'Association Membre de l'IPPF, l'ABBEF a entrepris un processus inclusif ayant abouti à l'adoption de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur en avril 2024.

Cette réforme vise à :

- Renforcer la séparation des pouvoirs au sein des associations membres de l'IPPF.
- Accroître la transparence et l'équité dans le recrutement des membres des organes dirigeants.
- Assurer une meilleure représentativité au sein des instances, avec des quotas stricts de 50% de femmes et 20% de jeunes âgés de 10 à 24 ans révolus.
- Garantir l'intégrité par la mise en place de déclarations d'intérêts et la prévention des conflits d'intérêts.
- Mettre en place des comités spécialisés (Finances, Audit et Risques ; Politiques, Stratégies et Investissements) pour épauler le Conseil d'Administration.

Le CNG est un organe stratégique de premier plan dans cette nouvelle architecture. Conformément à l'alinéa 32.2. des statuts, il relève directement de l'Assemblée Générale des Membres (AGM) et est garant de la qualité et de la transparence du processus de recrutement des membres du Conseil d'Administration.

Le présent avis qui vise à recruter les membres du comité de nomination et de gouvernance, est diffusé au niveau :

- Du siège national de l'ABBEF ;
- Des représentations régionales ;
- De la presse écrite et en ligne ;
- Du site web de l'ABBEF ;
- Des réseaux sociaux de l'ABBEF.

II- Mandat du CNG

Les membres du CNG sont recrutés et investis par l'Assemblée Générale des Membres (AGM). Les candidatures sont reçues à la Direction Exécutive sous pli fermé, qui feront l'objet de dépouillement sur la base des critères prédéfinis et les meilleurs profils proposés à l'AGM pour leur installation.

La durée du mandat des membres du Comité est de trois (03) ans, renouvelable une seule (01) fois. A l'issue de deux mandats, aucun membre sortant du Comité ne peut se représenter ; Les membres du Comité doivent répondre aux critères suivants : participation régulière aux réunions, participation et contributions de valeur pendant les réunions et contribution en tant qu'ambassadeur de l'AGM. Ces critères constituent la base d'un processus d'évaluation annuelle.

III- Principales responsabilités et tâches du CNG

Le Comité a pour tâches et responsabilités :

- Recruter les membres (internes et externes) du Conseil d'Administration conformément aux directives convenues. A ce titre, le Comité de nomination et de gouvernance est chargé de :
 - o Recevoir, analyser et présélectionner les candidatures aux diverses positions du Conseil d'Administration.
 - o Evaluer annuellement la performance du Conseil d'Administration.
 - o Recevoir et donner suite aux dénonciations et signalisations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de fraude, corruption et de harcèlement.
 - o Veiller à ce que l'Assemblée générale des membres adhère et fonctionne conformément aux meilleures pratiques de gouvernance.
 - o Effectuer son auto-évaluation annuelle.
 - o Renforcer les capacités du Conseil d'Administration.

IV- Critères de candidature des membres du comité de nomination et de gouvernance

Les candidats à un poste au sein du CNG doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civiques
- Être résidant au chef-lieu du siège de l'association (Ouagadougou) ;
- Avoir un diplôme universitaire ou professionnel équivalent au moins à un BAC+3 ans pour les candidatures de personnes adultes interne et externe ; et au moins au BAC pour les candidatures de jeunes (24 ans révolus) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) pour les candidats adultes et une expérience associative d'au moins deux (02) pour les jeunes ;
- Avoir une expérience pertinente dans le fonctionnement des associations, des réseaux et des fédérations d'association ;
- Justifier de compétences solides en matière de gouvernance, d'éthique et de processus électoraux/nominatifs ;
- Faire preuve d'intégrité, d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité ;
- Être à jour de ses cotisations pour les membres internes (volontaires) ;
- Être disponible pour participer activement aux travaux du comité (réunions au moins deux fois par an, pouvant se tenir en personne ou par moyens électroniques)

V- Méthodologie et processus de recrutement

Le processus se déroulera comme suit :

- Large publication et diffusion de l'appel à candidatures.
- Réception des dossiers sous pli fermé et enregistrement des candidatures ;
- Dépouillement des dossiers ;
- Analyse de conformité : vérification administrative et de l'éligibilité ;
- Présentation des dossiers conformes et retenus à l'AGM ;
- Installation des candidats élus par le Président de l'AGM.

VI- Date et lieu de dépôt des dossiers de candidatures

Les personnes intéressées par cet avis et remplissant les critères, sont priées de déposer leur dossier de candidature sous pli fermé au secrétariat du siège national de l'ABBEF au plus tard le **02 avril 2026 à partir de 15h00 mn**. Le dossier de candidature comprend :

- Une lettre de motivation adressée au Président du bureau de séance de l'Assemblée Générale des Membres ;
- Un curriculum vitae détaillé de 3 pages maximum ;
- Une déclaration sur l'honneur de disponibilité et d'indépendance (fiche à retirer à la demande à l'ABBEF à l'adresse email : abbef@abbef.bf) ;
- Une copie de la carte de membre volontaire pour les candidats internes ;
- Les pièces justificatives de l'expérience (diplômes, attestations, certificats...).

VII- Caractère gratuit du mandat

Occuper un poste dans le comité de nomination et de gouvernance est gratuit et bénévole. Par conséquent, les candidats retenus exerceront leur mandat sans aucune rémunération.

Une attention particulière sera accordée à la parité (au moins 50% de femmes) et à la représentativité des jeunes (au moins 20% de 10 à 24 ans révolus) au sein du comité.

VIII- Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'ABBEF aux adresses suivantes :

- Email : abbef@abbef.bf
- Tél : 25 31 05 98